

FICHE DE POSTE

INTITULE	
Chargé(e) de surveillance sanitaire et d'évaluation des risques en Santé-Environnement (F/H)	Mise à jour : 01/01/2016

Familles professionnelles	Santé	Santé
Codes fiches RET	SAN-30-A.	SAN-80-A
Correspondances RIME	FPECTL01	FPETTD05
Correspondances UCANSS	Néant	0503
Emplois types	Chargé de surveillance sanitaire	Evaluateur de risques
Quotité	0.50 ETP	0.50 ETP

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI	
ETAT - Fonctionnaire	COMEX <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Corps : Technicien de Sécurité Sanitaire et Environnementale Grade : Groupe RIFSEEP : 2
Contractuel de droit public	CDI <input type="checkbox"/> CDD <input checked="" type="checkbox"/> Durée : 1 an
Régime de protection sociale	Agent de direction <input type="checkbox"/> Praticien conseil <input type="checkbox"/> Personnel soignant <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/> Informatique <input type="checkbox"/>
	RG <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> RSI <input type="checkbox"/> Niveau :

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE
AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE <input type="checkbox"/> Cité administrative- Place Bonet -ALENCON <input type="checkbox"/> 2 Place Jean Nouzille - CAEN <input checked="" type="checkbox"/> Cité administrative, 18 bd Georges Chauvin, EVREUX <input type="checkbox"/> 31 rue Malouet – ROUEN <input type="checkbox"/> Place de la Préfecture – SAINT LO

DIRECTION	Direction de la santé publique
POLE	Santé environnement

MISSIONS PRINCIPALES DE L'ARS

L'Agence Régionale de Santé a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage d'ensemble du système de santé. Elle est responsable de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population, y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées. Elle garantit une approche cohérente et efficace des politiques de santé menées sur le territoire et favorise une plus grande fluidité du parcours de santé, pour répondre aux besoins des populations.

MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION ET DU POLE

Au sein de la direction de la santé publique, le pôle santé environnement assure

- le pilotage de la politique régionale santé environnementale,
- la mise en œuvre des missions de prévention et gestion des risques sanitaires liés à l'environnement,
- la promotion d'un environnement favorable à la santé,
- le développement d'actions d'éducation en santé liées à l'environnement.

Le pôle santé environnement (SE) est composé de :

- **quatre unités fonctionnelles** (UF) correspondant aux trois grandes missions Santé environnement Ces unités pilotent et mettent en œuvre la politique régionale santé environnement chacune dans leur domaine d'intervention :
 - eau et santé,
 - environnement intérieur et santé en distinguant d'une part l'habitat et d'autre part les établissements recevant du public
 - environnement extérieur et santé ;
- **cinq unités territoriales** (une par délégation territoriales DT) chargées de décliner et mettre en œuvre au niveau territorial de façon opérationnelle les orientations en santé environnement de l'ARS ;
- **deux missions transversales** assurant d'une part l'interface avec les autres pôles de la direction de santé publique et la mission inspection-contrôle et d'autre part la coordination et le soutien des activités réalisées par les unités fonctionnelles et les unités territoriales dans le domaine de la promotion de la santé et de la veille et sécurité sanitaire.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes encadrées :

Missions et activités principales du poste :

Lutte contre l'habitat indigne et insalubre :

- gestion des plaintes et renvoi si nécessaire en Mairie et aux partenaires concernés,
- mandatement de l'opérateur intervenant pour le compte de l'ARS, puis évaluation de la situation en retour, et assurer le suivi,
- intervention en appui du technicien sanitaire et de sécurité sanitaire (TSSS) régional pour des visites d'inspection, rédaction des rapports et mise en œuvre des procédures au titre du code de la santé publique (CSP),
- participation à la démarche qualité,
- suivi des arrêtés d'insalubrité relevant du CSP, (suivi du relogement ou de l'hébergement, suivi des travaux, arrêté de mainlevée),
- suivi et mise à jour des tableaux de bord signalements et CSP,
- enregistrement des dossiers dans le logiciel Ariane ;

Lutte contre les Intoxications au monoxyde de carbone :

- réalisation des enquêtes environnementales
- référente pour l'application informatique SIROCO en DT 27 en relation avec l'INVS
- participation au groupe de travail régional relatif au dispositif de surveillance ;

Lutte contre le saturnisme :

- En appui de l'IES, réaliser des enquêtes environnementales, et mise en œuvre de la procédure au titre du CSP

Interlocuteurs et partenaires :

- Relations internes : IES, techniciens sanitaires UF habitat espaces clos, médecins chargés de la veille sanitaire (DO Saturnisme, intox CO, investigations QAI), pôle VSS
- Relations externes : particuliers, maires, DDTM, DDCS, travailleurs sociaux, ANAH, CMEI

Liens hiérarchiques :

- Sous l'autorité du chef d'unité et l'IES en charge de la lutte contre l'habitat indigne

Spécificités du poste / contraintes :

- déplacements dans et hors région

COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE**Il s'agit ici des compétences requises sur le poste et non des compétences acquises de l'agent**

Expert : domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – Capacité à former et/ou à d'être tuteur. La notion d'expert est ici distincte des certifications ou agréments attribués par les ministères dans l'exercice de certaines fonctions spécifiques.

Maîtrise : connaissances approfondies – Capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

Pratique : connaissances générales – Capacité à traiter de façon autonome les situations courantes ;

Initié : connaissances élémentaires, notions – capacité à faire mais en étant tutoré ;

Connaissances : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des services santé-environnement		X		
Réglementation spécifique dans le domaine Santé Environnement et du système de santé		X		
Cadre légal et réglementaire de la santé publique		X		
Politiques sanitaires		X		
Méthodologie de contrôle et de l'inspection		X		
Normes et procédures juridiques et technique afférentes aux domaines d'intervention		X		
Gestion de crise		X		

Savoir-faire : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Identifier les situations à risques		X		
Analyser et maîtriser les risques		X		
Mettre en œuvre les techniques et méthodes d'inspection et de contrôle		X		
Elaborer les méthodes d'intervention spécifiques				
Contextualiser et problématiser ses interventions		X		
Assurer la compréhension des situations à risques auprès des décideurs de la population		X		
Définir et proposer des mesures préventives et correctives adaptées en fonction de l'environnement		X		
Définir des procédures d'alerte et savoir alerter		X		
Recueillir et traiter de l'information (données informatiques, réalisation d'entretiens)		X		
Rédiger et assurer la sécurité juridique des écrits		X		
Organiser une veille		X		

Savoir-être : E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	E (4)	M (3)	P (2)	I (1)
Faire preuve de rigueur		X		
Représenter l'Etat et/ou l'institution		X		
Faire preuve d'adaptation professionnelle		X		
Avoir le sens de l'écoute et du dialogue		X		

CONTACTS

Pôle Développement RH- Cellule Recrutement – Tél : 02.32.18.31.42 / 02.32.18.26.61
ars-normandie-candidature@ars.sante.fr

DATE D'ECHEANCE DE LA PUBLICATION

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser **pour le 24 avril 2019** au plus tard. au :
Pôle Développement RH - Cellule Recrutement / courriel : ars-normandie-candidature@ars.sante.fr